

PALESTINE – SOLIDARITÉ

<http://www.palestine-solidarite.org>

Journal de Palestine Témoignages

N° 587 du 03.08.2011

Par M. Lemaire

Ps : Avant de vous lancer dans la lecture du journal, noter ceci:: Ne soyez pas surpris d'entendre Sharon & consort parler de résistants, en lieu & place de terroristes : j'ai programmé mon ordinateur dans ce sens.

2 Ps : L'ordinateur ne corrige pas lorsque je parle d'action terroriste des occupants.

Vous retrouverez ce journal

a) sur mes blog : <http://www.dhblogs.be/categories/International.html>

<http://www.lalibreblogs.be/categories/International.html>

b) sur le site : www.palestine-solidarite.org à cette adresse : http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_Palestiniens.htm

c) sur le site de Robert Bibeau : : <http://www.robertbibeau.ca/palestine.html>

d) sur le site de Eva Resis : no-war.over-blog.com

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Sommaire

Tiré a part

1.9 million d'enfants palestiniens souffrent de l'occupation.

Situation des enfants palestiniens détenus dans le système judiciaire militaire israélien.

Chaque année environ 700 enfants palestiniens sont détenus et poursuivis.

1 Témoignage.

1-1 IRIN News : Palestine occupée : Accoucher aux checkpoints.

1-2 Récit de la mission 171 : 11 juillet, "Parce que sous un conflit politique, il se cache des hommes, des femmes et des enfants".

2 Analyse - Géopolitique et stratégie – Réflexion.

2-1 Hugh Naylor : Les enfants palestiniens sont systématiquement maltraités par les tribunaux militaires israéliens.

2-2 Jillian Kestler-D'Amours : Ce qui se cache derrière l'arrestation des enfants palestiniens.

Tiré a part

1.9 million d'enfants palestiniens souffrent de l'occupation.

26/04/2011



L'Organisation des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a confirmé que plus de 1.9 million d'enfants palestiniens souffrent encore des menaces de mort, des blessures, de la pauvreté, de l'expulsion, de la détention, de la détresse psychologique et de diminution au niveau de scolarité, et cela à cause des actions et mesures oppressives de l'occupation sioniste en Palestine occupée.

Dans un rapport publié, le lundi 25/4, L'UNICEF a déclaré: "La poursuite du blocus sioniste imposé contre la Bande de Gaza, depuis plus de 4 ans consécutifs, et les restrictions de circulation dans la Cisjordanie occupée menacent les moyens de la vie des familles palestiniennes et leur accès aux services principaux", en confirmant que le blocus est encore continu et les améliorations sionistes n'ont pas contribué à améliorer les situations de vie des Gazaouis.

82% des dommages dans les écoles de Gaza n'ont pas été réparés, en dépit du déroulement de deux années, après la guerre de "Plomb durci" sur le secteur assiégé, à cause du manque grave aux matériaux de construction résultant du blocus sioniste persistant.

Dans le même contexte, elle a souligné que les barrages de l'occupation qui séparent les villes de la Cisjordanie, qui sont estimés à plus de 500 barrages, entravent l'accès des enfants aux écoles.

"L'UNICEF" a souligné que cela impose des difficultés supplémentaires sur le niveau d'éducation, où la grande majorité des écoles travaillent sur la base de deux périodes, assurant que le système de soins de santé à Gaza est incapable de fournir des services adéquats pour répondre aux besoins des habitants.

Publié le 26/04/2011 à 16:22 par djamazz

<http://www.palestine-info.cc/fr/>

Situation des enfants palestiniens détenus dans le système judiciaire militaire israélien.

Le 19 juillet 2011, DCI-Palestine a soumis un rapport aux Nations-Unies : Avec leurs propres mots : rapport sur la situation des enfants palestiniens détenus dans le système judiciaire militaire israélien (juillet 2011).

C'est le deuxième rapport semestriel déposé par DCI-Palestine auprès des Nations-Unies traitant de la situation que connaissent les enfants palestiniens de Cisjordanie détenus dans les centres de détention militaires israéliens.

Le rapport couvre le semestre du 1er janvier au 30 juin 2011 et il se base sur les témoignages déposés sous serment par 45 enfants détenus durant cette période.

Dans 62 % des cas, les enfants étaient accusés d'avoir lancé des pierres. Les plaintes les plus fréquentes et les points inquiétants soulevés par les enfants dans leurs dépositions sous serment sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Plaintes les plus fréquentes et sujets de préoccupations	: Nombre de cas	: Pourcentage des enfants
Mains attachées	: 44	: 98 %
Yeux bandés	: 41	: 91 %
Violences physiques	: 39	: 87 %
Détentions en Israël en violation de l'article 76 de	: 34	: 76 %

Plaintes les plus fréquentes et sujets de préoccupations	: Nombre de cas	: Pourcentage des enfants
la IV Convention de Genève	:	:
Aveux pendant les interrogatoires	: 31	: 69 %
Arrestations entre minuit et 5 h	: 28	: 62 %
Violences verbales	: 27	: 60 %
Fouilles corporelles	: 25	: 56 %
Menaces	: 17	: 38 %
Transport étendus sur le plancher du véhicule	: 15	: 33 %
Documents signés ou montrés, rédigés en hébreu	: 13	: 29 %
Isolement solitaire	: 4	: 9 %
	:	:

Le rapport souligne aussi l'implication des colonies israéliennes dans le système, comme en témoigne le fait que dans 67 % des cas, les enfants disent avoir été maltraités par des soldats ou des policiers tout en étant détenus dans une colonie de la Cisjordanie occupée.

Chaque année, 700 enfants environ sont arrêtés, interrogés et détenus dans le système judiciaire militaire israélien, et les rapports sur les tortures et mauvais traitements sont monnaie courante.

(traduction : Info-Palestine.net)

Rapport DCI-Palestine

Comité pour une paix juste au Proche-Orient – Luxembourg

jeudi 21 juillet 2011 -

[DCI-Palestine/CPJPO](#)

Briser le silence ... !

« *Si tu es neutre dans une situation d'injustice,*
c'est que tu es du côté des oppresseurs ! »

Desmond Tutu

Chaque année environ 700 enfants palestiniens sont détenus et poursuivis.

D'après le dernier bulletin de *Defence for Children International/Section Palestine*, il y avait 220 enfants palestiniens emprisonnés en avril 2011, dont 37 âgés entre 12 et 15 ans.

Chaque année environ 700 enfants palestiniens sont détenus et poursuivis par les tribunaux militaires israéliens. L'acte d'accusation le plus souvent utilisé est "d'avoir jeté des pierres". La grande majorité de ces enfants sont détenus en Israël, en contravention avec l'article 76 de la 4ème Convention de Genève.

Début avril des parlementaires britanniques Rapport intégral en visite dans la région avaient passé une matinée dans le Tribunal militaire de Ofer. La vue d'enfants amenés dans le Tribunal menottés et enchaînés avait amené le député Lord Dubs à s'adresser à la Chambre des Lords à son retour. Il y faisait part de son indignation concernant le traitement inhumain d'enfants terrorisés et l'arbitraire des accusations et des condamnations ne répondant à aucun critère de droit, ni israélien, ni international. Rapport : extraits Lord Dubs a aussi relevé que les interrogatoires n'offrent pas la sécurité d'enregistrement vidéo, que les délibérations en hébreu sont traduites en arabe d'une manière plus que hasardeuse et que les verdicts sont prononcés sur base de confessions non corroborées : quand un gosse risque 60 jours de prison parce qu'il aurait jeté des pierres contre un blindé israélien, on est en droit de se poser des questions. Pour Lord Dubs, ce processus d'humiliations n'a rien à voir avec la justice et la manière dont ces jeunes sont maltraités est en totale opposition avec le but pourtant affirmé par Israël de vouloir arriver à un règlement pacifique avec les Palestiniens. Il estime qu'Israël devrait appliquer des critères conformes aux droits humains dans leur manière de traiter les Palestiniens.

Toujours en Angleterre, l'*Union Nationale des Enseignants*, +/- 250.000 membres, a également adopté une motion en soutien des femmes et des enfants palestiniens prisonniers, et demande à ses dirigeants de mentionner cette cause à chaque occasion lors de rencontres internationales.

Le 15 mars 2011, la sous-commission des Droits Humains du P.E. s'est penchée sur les conditions d'emprisonnement en Israël et dans les Territoires occupés. A l'issue de cette séance, le député P. de Rossa à fait un appel pour la libération immédiate des quelques 300 mineurs palestiniens emprisonnés comme pour la libération en phases successives des quelques 6 000 prisonniers adultes. Pour lui ces faits sont inadmissibles pour un État qui se veut démocratique. Il rappelle qu'il y a aussi une dizaine d'élus du Conseil Législatif Palestinien en prison et que 3 membres de ce même Conseil se sont réfugiés dans le centre de la Croix Rouge à Jérusalem pour éviter de se faire expulser de leur ville natale après leur libération. Il soutient aussi la demande internationale pour la libération du soldat Shalid détenu dans la Bande de Gaza et salue la condamnation sans équivoque, par le président palestinien Abbas, du meurtre de la famille Fogel de la colonie de Itamar. Si l'illégalité

des colonies ne justifie en aucun cas de tels crimes, l'extension continuelle de ces mêmes colonies n'apportera pas non plus la paix que désire la très grande majorité des Palestiniens. Il a rappelé que depuis 1967, quelques 750 000 Palestiniens, dont 13 000 femmes et 25 000 enfants sont passés dans les geôles israéliennes.

DCI avait aussi fait parvenir à la sous-commission des Droits Humains des précisions sur les conditions d'interrogatoire et d'emprisonnement des enfants palestiniens, comportant mauvais traitements et torture.

* 27 % des enfants prisonniers sont forcés de signer des confessions en hébreu.

* 58 % des enfants sont emprisonnés en Israël, en contradiction avec l'article 76 de la 4ème Convention de Genève.

* 43 % des enfants ne sont pas séparés des détenus adultes.

* 55 % des enfants se plaignent par rapport à la nourriture, à l'eau et au logement

* La plupart ne reçoivent pas de visites familiales pendant les 3 premiers mois de leur détention, et aucun ne peut communiquer par téléphone avec sa famille.

* Les services d'enseignement dans les prisons sont insuffisants et parfois il n'y a pas d'enseignement du tout.

Les enfants dans le centre d'interrogatoire et de détention Al Jalame près de Haïfa sont systématiquement soumis aux mauvais traitements aggravés, consistant en positions contraignantes prolongées, privation de sommeil et détention en isolation.

DCI demande que tous les interrogatoires se fassent sous enregistrement vidéo et que plus aucun enfant ne soit emprisonné en Israël.

Début mai 2011, le Rapporteur Spécial de l'ONU pour les Territoires palestiniens, Richard Falk, interdit d'entrée dans les TPO par Israël !?, avait lui aussi fait part de ses préoccupations (Résumé en français) devant la détresse des enfants palestiniens. Pour lui, la communauté internationale ne « *devrait économiser aucun effort pour contraindre Israël de se conformer à ses obligations au regard du droit international humanitaire et des droits de l'homme* » et « *à mettre un terme à l'occupation illégale et prolongée* » ainsi que de « *respecter le droit d'auto-détermination du peuple palestinien* ».

A nos politiciens aussi, de dire « *en toute amitié, mais avec lucidité* » à Israël de se comporter enfin en accord avec "ces valeurs communes" que les uns et les autres prétendent partager !

Il est inadmissible d'évoquer « *des raisons sécuritaires* » quand on assiste « *à cette guerre honteuse contre les enfants* » Jonathan Cook (en français), notamment à Jérusalem-Est.

60 professionnels ont écrit en novembre 2010 aux responsables politiques israéliens pour mettre en garde contre les graves conséquences morales et physiques de ces maltraitances. Eux aussi refusent toute argumentation sécuritaire : ces sévices contre une population particulièrement faible ne servent ni le maintien de l'ordre, ni la sécurité : elles ne peuvent qu'attiser l'hostilité et la violence.

Même constat, sans appel, par une membre de l'ONG israélienne Machsom Watch Ofra Ben Artzi (en français) : « *La conclusion de mon expérience accumulée par mon groupe est claire et très pénible. Comme je le vois, ceux qui se préoccupent tant de la jeune génération des palestiniens ne croient pas à une solution politique. Nous avons ici une mesure bien planifiée qui constitue une étape dans une politique israélienne qui a comme objectif de continuer à soumettre les Palestiniens encore pendant un bon bout de temps. La politique de criminaliser des milliers de mineurs et de transformer quelques uns en collaborateurs et dénonciateurs fragmente et détruit la prochaine génération. Ce traitement préliminaire "cautérise la conscience" de la jeune génération et les conditionne à affronter la vie adulte sous occupation, et non avec dignité dans leur propre État... Est ce que une de ces personnalités qui mettent en œuvre cette politique criminelle brisera le silence un jour ?* »

[Comité pour une juste paix au Proche-Orient](#)

1 Témoignage.

Ndlr :La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

1-1 IRIN News : Palestine occupée : Accoucher aux checkpoints.

The *Lancet*, un journal scientifique britannique, collabore depuis maintenant trois ans avec des professionnels de la santé et des chercheurs palestiniens afin de recueillir des informations sur les effets des conditions de vie stressantes - faire face aux difficultés économiques et aux pénuries, aux restrictions à la circulation, aux tensions politiques et aux craintes d'attaques extérieures- et vient de publier ses dernières conclusions.

Les restrictions à la circulation constituent une source de contrariétés quotidiennes dans les Territoires palestiniens occupés (TPO).

Outre les fouilles fastidieuses et humiliantes effectuées aux postes de contrôle, les résidents ne savent jamais combien de temps leur déplacement va prendre, ou s'ils pourront effectivement se déplacer. Cependant, en cas d'urgence médicale, ces restrictions peuvent être une question de vie ou de mort.

L'année dernière, les collaborateurs de The Lancet ont décrit de manière très réaliste la terreur ressentie par les femmes sur le point d'accoucher lors des raids de bombardement israéliens sur Gaza au début de l'année 2009. Ces femmes savaient qu'elles pourraient avoir besoin d'une aide médicale d'urgence alors qu'elles se trouvaient prisonnières chez elles pendant les attaques. Cette année, un autre chercheur s'est intéressé à ce qui arrive aux femmes dont l'accouchement a déjà commencé et qui se trouvent aux points de contrôle des TPO.

Halla Shoaibi, de l'université américaine d'Ann Arbor, estime que dans la période qu'elle a étudiée (2000-2007), 10 pour cent de Palestiniennes enceintes ont été retenues à des points de contrôle alors qu'elles se rendaient à l'hôpital pour accoucher. Cela s'est notamment traduit par une augmentation considérable du nombre de naissances à domicile, les femmes préférant éviter les déplacements routiers pendant l'accouchement de ne pas arriver à l'hôpital à temps.

Les craintes de ces femmes sont justifiées. Mme Shoaibi indique que 69 bébés sont nés à des points de contrôle au cours de ces sept dernières années. Trente-cinq bébés et cinq mères sont décédés, un résultat qu'elle assimile à un crime contre l'humanité.

Lorsque le groupe de chercheurs de The Lancet s'est pour la première fois réuni en mars 2009, Gaza ne s'était pas encore remise des attaques israéliennes de l'opération Plomb durci, qui a causé la mort de plus de 1 000 personnes. Dans la dernière publication, les chercheurs sont revenus sur cette période et se sont davantage penchés sur les enquêtes portant sur les conséquences de l'attaque sur la population civile.

La vie quotidienne a été fortement bouleversée. Quarante-cinq pour cent des personnes interrogées ont dû quitter leur domicile et s'installer chez d'autres personnes pendant au moins 24 heures ; 48 pour cent des personnes ont accueilli des gens chez eux ; 48 pour cent des maisons ont été endommagées. Presque toutes les personnes interrogées ont dû faire face à des coupures de courant temporaires ou permanentes, et nombre d'entre elles ont également été confrontées à la perturbation d'autres services - téléphone, distribution d'eau et collecte des déchets.

Conséquences psychologiques

En termes de conséquences psychologiques, plus de 80 pour cent des personnes interrogées ont déclaré qu'un membre de leur famille criait, pleurait ou faisait des cauchemars. Nombre de personnes ont également évoqué une perte d'appétit. Mais, bien que Gaza constitue une zone relativement limitée, les conséquences variaient considérablement selon le lieu de domiciliation des personnes interrogées : les gouvernorats de Gaza-Ville et de Gaza-Nord ont été les plus touchés, les gouvernorats de Khan Younis et de Rafah (situé à proximité de la frontière égyptienne) les moins touchés.

Une autre étude s'est intéressée au sentiment d'insécurité qui perdurait, même six mois après la fin des attaques. Certaines des conclusions étaient plus ou moins attendues- les femmes, par exemple, semblaient plus nerveuses et plus inquiètes que les hommes. Les personnes les plus instruites et jouissant d'un niveau de vie plus élevé, ainsi que les personnes plus âgées, au-delà de 65 ans, se sont déclarées moins inquiètes.

Toutes les études publiées ne sont pas directement liées à la situation politique en Palestine ; les sujets abordés incluent la consommation de tabac chez les adolescents, le nombre de pharmaciens travaillant dans les Territoires (plutôt élevés, selon l'enquête) et l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire.

Richard Horton, le rédacteur en chef de The Lancet, souligne qu'il importe d'encourager la recherche universitaire dans tous les domaines de la santé, dans le cadre de la reconstruction de la société palestinienne et du renforcement des institutions universitaires.

Il a mentionné deux priorités immédiates : « Premièrement, bien que la collaboration entre les scientifiques de Gaza et leurs collègues de Cisjordanie soit encourageante, davantage d'efforts doivent être réalisés afin de mettre en place des alliances productives entre les institutions universitaires palestiniennes. Et deuxièmement, bien que la recherche en matière de santé publique soit un secteur solide, il y a un écart avec les sciences cliniques. Il faut davantage s'orienter vers le renforcement du secteur de la recherche dans les nombreux excellents établissements cliniques de la région ».

samedi 23 juillet 2011

[IRIN News](#)

1-2 Récit de la mission 171 : 11 juillet, "Parce que sous un conflit politique, il se cache des hommes, des femmes et des enfants".

Parce que sous un conflit politique, il se cache des hommes, des femmes et des enfants.

Naplouse le 11 juillet 2011, ville emblématique de la résistance palestinienne et lieu ultra surveillé par l'armée israélienne.

On y trouve 4 colonies illégales, surplombant la ville afin de mieux contrôler, surveiller et tuer. Une d'entre elles sert de base militaire à l'armée israélienne. Des snipers ont tué 10 personnes ces dernières années du haut de ces collines. Autour de la ville, des checks points où le drapeau israélien flotte jour et nuit, pour marquer un territoire qui n'est pas le sien. Nous sommes en Cisjordanie.

Dans cette ville, dans chaque quartier, dans chaque maison, dans chaque famille, au moins un prisonnier politique, un martyr, jeune ou moins jeune. Des enfants, des femmes, des adolescents, des pères, des fils, dont le patriotisme est impressionnant. Des leçons de vie à chaque instant.

R., au sourire accueillant et chaleureux, nous accueille chez elle. Elle vit dans le camp de 'askar, un des deux camps de Naplouse ; créé en 1948, après la Nakba où 750000 palestiniens ont été chassés de leur maison, de leur village, de leur terre. Elle est réfugiée dans son propre pays. Elle est mère de 3 jeunes enfants et marié à un danseur de Dabka.

Celui-ci est originaire de Jaffa, sa famille en a été expulsée en 48. Elle nous raconte son histoire. Elle, est née à Naplouse, mais n'a pas le droit de se déplacer au delà de cette région. La dernière fois qu'elle a pu aller à Jérusalem, c'était il y a 5 ans, en déjouant les barrages par une route déviée.

Elle nous explique la présence des colons au dessus de sa tête, un sentiment d'être épiée et les entrées dans les maisons des soldats jour ou nuit, sans sommation. Elle s'intéresse à nous et nos vies. Son sourire est apaisant. Avant de la quitter, elle nous dira qu'elle croit impossible de vivre un jour aux milieux des israéliens qui leur ont fait tant de mal.

Abou O, psychologue et responsable du Social Développement Center, centre culturel et social accueillant des enfants du camp 'Askar. Il propose des ateliers à la jeunesse afin d'ouvrir leurs horizons. Une autre forme de résistance. Les ateliers sont diverses, musique, danse, dessin, foot, boxe, informatique et également un atelier d'expression où les enfants peuvent à travers le dessin exprimer leurs émotions. On découvre les prémices de conscience politique de leur part.

Séance d'expression (centre culturel)

Une maturité impressionnante pour nous occidentaux. Abou O, est également le garant d'un héritage culturel même si la politique israélienne est de nier l'existence des palestiniens et de leur culture. Les enfants savent qui ils sont, où ils sont et d'où ils viennent. Les drapeaux palestiniens apparaissent sur la majorité des dessins. Il crée en eux la volonté de défendre le droit. Un droit inaliénable à tout être humain et que les israéliens nie chaque jour un peu plus, celui d'exister..

Nada Oum Ali Ahmed, une femme de 51 ans, marchant avec une canne, nous accueille chez elle. On lui donnerait 70 ans. Originaire de Kheleye, territoire de 48. Elle est la mère d'Ali Ahmed, prisonnier politique depuis 10 ans dans les geôles israéliennes réservées aux prisonniers politiques. Condamné à 21 ans de prison, pour une tentative échouée d'attentat contre des colons, Ali a été emprisonné à l'âge de 17 ans. Il a voulu venger son cousin tué par les soldats et dont le corps n'a jamais été rendu.

Ali Ahmed

Il est aujourd'hui un homme nous dit sa mère et il l'est devenu loin d'elle et sans elle. Les soldats ont pris son fils et ont voulu lui prendre sa maison aussi. Technique de punition de l'armée israélienne.

Ali est emprisonné dans une prison à la frontière de la Jordanie, afin d'être éloigné de sa famille. Sa mère met 4h pour arriver à la prison. Elle doit passer par des check-points durant lesquels les soldats l'humilient en lui demandant de retirer son hijab, de prouver son état de santé en la déshabillant. Tentative vaine pour la dissuader de revenir.

Oum Ali Ahmed ne renonce pas. Les visites sont limitées aux membres de la famille 1 fois tous les 15 jours. 2 cartes à renouveler chaque année les permettent. Celle marron, rare, pour les visites tous les 15 jours, dont notre hôte est la seule bénéficiaire dans sa famille, après une longue procédure judiciaire. Et celle bleue, 1 fois par an pour le reste de la famille. Durant les 8 premiers mois de détention, aucune visite n'était autorisée. Elle nous raconte les conditions de détention. 40 détenus par cellule sans ventilateur.

Une promenade de 15 min par jour, seul moyen de faire un peu d'exercice. Les livres et journaux en arabe sont interdits, les études sont possibles mais seulement en hébreu. Et même si les diplômes sont obtenus, ils ne sont pas reconnus à la sortie par Israël. La vie est chère et tout doit être payé par les familles. 300 shekels pour 2 cartouches de cigarettes soit près de 65 euros.

La literie, la nourriture, les produits, les vêtements tout est à la charge de la famille. C'est à travers une vitre en PVC et un téléphone qu'elle peut voir son fils 45 minutes. Mais Oum Ali Ahmed voudrait pouvoir toucher son fils, le prendre dans ses bras. Elle lui demande de continuer à l'appeler maman. Elle pleure. Et lui aussi.

Oussama., il est étudiant et fait des petits boulots de menuisier. Il a 17 ans et vit dans le camp de 'Askar. Sa famille est originaire de Bessan, un village près de ville israélienne de Netanya, en territoire de 48, dont le nom a été aujourd'hui changé par un autre hébreu. Oussama est un jeune homme plutôt courageux.

Durant la 2ème intifada, il a perdu beaucoup de membres de sa famille. Et une attaque de missile dans son quartier a tué un de ses amis. Parce que la ville était soumise à un couvre feu ne permettant pas d'enterrer les corps dans le cimetière musulman, il ramassera lui-même les chairs du corps et l'entermera dans le quartier. L'armée israélienne dira plus tard qu'il s'agissait d'une erreur. Erreur qui causa la mort de 4 adolescents. Il décide de réagir et d'entrer dans la résistance. Sa famille n'est pas au courant et d'ailleurs personne ne l'est.

Oussama

Oussama n'est pas avec nous, un portrait de lui est accroché dans le salon de ses parents. En 2002, Oussama s'est fait exploser dans la ville de Netanya. 6 mois plus tard, après le départ d'activistes internationaux, l'armée israélienne viendra détruire la maison de ses parents en punition. Son corps ne sera jamais rendu et sa famille est considérée comme terroristes en Israël. Ils ne peuvent se déplacer qu'aux alentours de Naplouse. Sa mère est avec nous. Elle nous dit que même si son fils n'est plus là aujourd'hui, elle a des milliers d'enfants à travers toute la Palestine qui continuent de résister.

171ème mission - juillet 2011

publié le lundi 8 -07 - 2011.

<http://www.protection-palestine.org/spip.php?article10853>

2 Analyse - Géopolitique et stratégie – Réflexion.

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

2-1 Hugh Naylor : Les enfants palestiniens sont systématiquement maltraités par les tribunaux militaires israéliens.

Sami est tombé aux mains de la justice militaire israélienne le 8 mars quand deux douzaines de membres d'un commando ont fait irruption chez lui peu après minuit.

La famille du jeune palestinien de 15 ans a regardé les soldats lui lier les mains, lui mettre un bandeau sur les yeux et l'emmener sans fournir la moindre explication.

Sami a raconté dans une interview qu'il a été forcé de parcourir à pied les 3 km qui séparent son village Beit Ummar d'une colonie juive avoisinante.

Là les soldats lui ont donné des coups de pied si violents que ses côtes étaient meurtries. A moment donné ils l'ont fait asseoir par terre entre deux sofas que les soldats serraient pour écraser son corps mince.

"J'ai essayé de me raidir pour arrêter la pression. Je ne pouvais plus respirer" a dit Sami dont la famille a demandé de ne pas révéler le nom complet.

Il dit qu'on l'a forcé à avouer d'avoir jeté des pierres sur des colons, délit pour lequel il vient déjà de passer quatre mois dans les prisons israéliennes.

Son expérience est emblématique de ce que les associations des droits de l'homme appellent le calvaire d'une quotidienneté alarmante des enfants de Cisjordanie.

Les abus systématiques perpétrés contre les mineurs palestiniens qui sont pris dans le système judiciaire militaire israélien font l'objet de deux rapports publiés ce mois-ci : le premier par B'tselem, l'organisme israélien de surveillance des territoires palestiniens occupés, et le second par Défense Internationale des Enfants (DIE) une ONG de Genève.

Les rapports disent que dans le système qui prévaut pour les Palestiniens de Cisjordanie depuis plus de 40 ans, l'intimidation des enfants, dont certains n'ont que 9 ans, par la police prend la forme d'assauts verbaux et physiques, de refus de laisser leurs parents leur rendre visite, de sentences très lourdes et d'aveux obtenus par la force au cours de violents interrogatoires à huis clos.

Selon DIE, 45 enfants arrêtés pendant les 6 premiers mois de cette année ont témoigné sous serment. 39 d'entre eux se sont plaints de violences physiques (giffles, coups de pieds et coups de poing) pendant leur arrestation, leur transfert ou leur interrogatoire. Dans un des témoignages cités, Ahmad, 16 ans, qui a été arrêté en avril, raconte que l'homme qui l'interrogeait lui a dit : "Avoue ou je t'ouvre le cul en deux !"

Un autre enfant appelé Mohammad, 15 ans, a dit que les soldats israéliens l'avaient battu, lui et tous les enfants avec qui il était, quand ils ont été arrêtés dans le village de Bili'in en février. Un soldat les a traités de "fils de putes".

Bien que 28 des 45 enfants cités dans le rapport aient été arrêtés pour avoir jeté des pierres, les associations humanitaires sont incapables d'obtenir des informations sur ces arrestations de la part de l'armée israélienne.

Un "schéma de maltraitance systématique émerge avec des punitions et des mauvais traitements souvent cruels, inhumains et dégradants" conclut DIE dans son rapport intitulé : "Un rapport sur la situation des enfants palestiniens détenus par le système judiciaire de l'armée israélienne"

Le système judiciaire militaire israélien attire depuis longtemps les critiques. On a souligné par exemple que tandis que les Palestiniens y sont soumis, les 300 000 colons juifs de Cisjordanie, eux, sont jugés selon le droit civil israélien.

Selon les estimations, plus de 700 mineurs palestiniens par an passent par le système judiciaire de l'armée, mais il est impossible d'obtenir des précisions de la part de l'armée. Une fois emprisonnés, ils sont considérés comme des prisonniers dangereux pour la sécurité et on leur refuse donc tout accès au téléphone et dans la plupart des cas leurs parents ne peuvent pas leur rendre visite.

En pratique le système facilite leur condamnation et leur incarcération en donnant aux procureurs militaires un grande marge de manoeuvre pour obtenir des aveux sous la contrainte selon le rapport de B'tselem : "Pas une affaire mineure".

Les juges militaires ordonnent la plupart du temps que les mineurs palestiniens restent en prison pendant les procédures.

"En conséquence beaucoup de mineurs préfèrent accepter un accord (plea bargain) et avouer ce qu'on leur reproche car ils craignent qu'en cas de procès ils ne soient forcés de rester en prison encore plus longtemps en attendant que l'affaire soit jugée" selon le rapport.

Selon le rapport entre 2005 et 2010, 93% des 835 Palestiniens de 17 ans et moins qui ont été arrêtés et accusés d'avoir jeté des pierres ont reçu des sentences allant de quelques jours de prison à 20 mois. Un seul a été acquitté.

Certains de ceux qui ont été emprisonnés avaient moins de 14 ans bien qu'il soit interdit en Israël d'emprisonner des enfants si jeunes, selon le rapport.

L'armée israélienne a dit que B'tselem faisait preuve de "parti pris" dans son rapport et que le système judiciaire israélien manifestait "une grande sensibilité" vis à vis des mineurs.

"B'tselem a été informé de 160 cas de jets de pierres, y compris du fait de mineurs, qui ont causé la mort et estropié des civils israéliens et des forces de sécurité" a déclaré l'armée sans donner de détails.

Mais Umm Mahmoud, 34 ans, qui vit à Beit Ummar, craint que son fils de 9 ans, Mahmoud, ne se remette pas du choc qu'il a subi le 18 février quand des soldats ont mis en joue son père, ont arraché Mahmoud à sa famille alors qu'il jouait dans la cour de sa maison et l'ont emmené dans un endroit inconnu pendant plus de six heures.

Ils ont ensuite découvert qu'il avait été emmené dans un poste de police de Kiryat Arba, une colonie israélienne, où les soldats ont giflé Mahmoud encore et encore : "Ils lui ont dit 'si tu jettes encore des pierres on t'enlèvera pour toujours' a dit sa mère."

Ils l'ont déposé à la colonie de Gush Etzion plus tard dans la nuit sans l'accuser du moindre délit, selon elle. "J'espère que Mahmoud n'est pas irrémédiablement traumatisé, a-t-elle confié. "Il continue à faire des cauchemars où des soldats entrent chez nous."

Hugh Naylor - The National

Hugh Naylor est un correspondant étranger. On peut le joindre à hnaylor@thenational.ae

Pour consulter l'original : <http://www.thenational.ae/news/worldwide/middle-east/palesti...>

Traduction : Dominique Muselet

27 juillet 2011

URL de cet article 14264

<http://www.legrandsoir.info/les-enfants-palestiniens-sont-systematiquement-maltraites-par-les-tribunaux-militaires-israeliens-selon-les-rapports-the.html>

2-2 Jillian Kestler-D'Amours : Ce qui se cache derrière l'arrestation des enfants palestiniens.

En adoptant la stratégie d'arrestation et de détention des enfants palestiniens, Israël vise à dissuader la résistance, écrit Jillian Kestler-D'Amours.

Outre le traumatisme engendré par l'occupation, les enfants palestiniens sont régulièrement la cible d'arrestations, de détentions et d'interrogatoires exercés par les forces israéliennes d'occupation

Le monde célèbre le 26 juin de chaque année la Journée Internationale contre la Torture. Pour commémorer cet événement, le Comité populaire d'Al-Bustan a tenu à être près des enfants du village de Silwan, à Jérusalem-Est.

Pour Murad Shafa, habitant du village et membre du Comité, il est important de redessiner le sourire sur les visages des enfants, de les rendre heureux et de leur assurer que nous les soutenons, les assistons, et serons toujours à leurs côtés. Pendant ce temps, des dizaines d'enfants remplissaient les lieux par leur excitation et leur clameur alors qu'ils brandissaient et serraient de toutes leurs forces les ficelles de plusieurs ballons d'hélium. Ils étaient heureux de relâcher ces ballons que le vent emporta ailleurs, loin dans ce ciel qui enveloppe ce chaud quartier palestinien orné de rouge, vert, noir et blanc : couleurs du drapeau palestinien.

Shafa ajoute : « Chaque ballon représente un petit enfant qui a été arrêté et battu par la police. Le rôle de cette dernière est de protéger les enfants et non pas de les capturer. Nos enfants et nous-mêmes souffrons énormément des agissements de la municipalité et de la police de l'occupation ».

Niché juste au sud des murs de la vieille cité de Jérusalem et le Mont du Temple, ou , (communément appelée zone du Bassin Sacré), Silwan est le théâtre de confrontations hebdomadaires opposant les quelques 40.000 villageois Palestiniens à plus de 400 colons israéliens, soldats israéliens, officiers de police et agents privés omniprésents dans quartier, chargés de la sécurité des colons, constamment présents dans le quartier.

Passer une journée à Silwan implique le décor d'un ciel couvert d'un mélange suffocant de gaz lacrymogènes israéliens avec la fumée dense et noirâtre qui s'échappe des pneus brûlés dans les rues, souvent utilisés pour bloquer l'entrée des véhicules de l'armée israélienne dans la zone. En fait, le quotidien de ce quartier à forte densité populaire est régulièrement marqué par des accrochages entre les forces de sécurité israéliennes et les jeunes palestiniens, sans parler des actions ordinaires et répétées tels que les raids nocturnes, les arrestations et le recours aux différentes armes, même les balles réelles.

Des enfants arrêtés et détenus

Toutefois, l'année dernière, le nombre d'arrestation de jeunes palestiniens a connu une montée en flèche. Selon les rapports de la police israélienne, la période s'étalant de novembre 2009 à décembre 2010 a enregistré l'ouverture de 1267 dossiers criminels contre des mineurs accusés de jet de pierres. Ce modèle s'étend même en 2011 puisque des centaines d'enfants, majoritairement originaires de Silwan, continuent d'être arrêtés et détenus pour des prétendus lancements de pierres.

Pour cela, la procédure est courante. Les enfants sont souvent arrachés de leurs lits en pleine nuit. Ils sont alors interrogés en l'absence d'avocats, de leurs parents ou d'autres membres de leurs familles. Ils ont tous été victime d'une façon ou d'une autre d'abus ou de maltraitance physique ou psychologique durant les interrogatoires.

Il va donc sans dire que cette pratique transgresse les conventions internationales, telles que la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et la Quatrième Convention de Genève, ainsi que les lois israéliennes relatives aux droits des mineurs.

Et c'est justement dans cette optique que l'Association pour les Droits Civils en Israël (ACRI) reconnaît que la Loi Israélienne sur les Jeunes est fréquemment violée à travers les procédures d'arrestation et d'interrogation appliquées sur les enfants palestiniens originaires de Jérusalem-Est. Les dispositions de la loi qui sont particulièrement ignorées stipulent, entre autres, que l'arrestation de mineurs devrait être évitée si possible, que la durée de l'arrestation du mineur doit être la plus courte possible et que, quelque soit la décision prise à l'encontre d'un mineur, l'âge du suspect et l'impact de l'arrestation sur son bien-être et développement physique et mental doivent être pris en considération.

Et ce n'est pas tout. En effet, alors que l'âge de responsabilité pénale est 12 ans, des enfants ne dépassant pas les sept ans avaient été arrêtés et interrogés à Silwan car soupçonnés d'avoir lancé des pierres. Ces faits ont été mentionnés dans le rapport d'ACRI du mois de mars 2011 qui fait savoir que "la police ne faisait aucune distinction d'âge lors de ses enquêtes, même si elle sait que le mineur en question n'a pas encore atteint l'âge de responsabilité pénale."

« Les enfants avaient été détenus pendant des heures, menottés. Les procédures suivies lors des interrogatoires consistaient à les menacer, à leur crier dessus et à user de tous les moyens pour les forcer à révéler des informations au sujet d'incidents commis dans leurs quartiers. Dans ce contexte, il est important, voire alarmant d'insister sur le fait que plus l'enfant est très jeune, plus il y a de grandes chances pour qu'il soit victime de traumatismes et de ravages psychologiques à cause de ces traitements » poursuit le rapport.

Le phénomène d'arrestation, souligne Sara Francis, Directrice d'Addameer (Association pour le Soutien et les Droits Humains des Prisonniers), ne vise pas seulement à intimider et effrayer les jeunes, mais est, de manière générale, utilisé comme outil politique pour dissuader le militantisme politique palestinien.

Elle explique : « D'abord, on procède par la menace [des enfants] en les poussant à réfléchir dix fois avant de se lancer dans l'avenir dans un militantisme politique. [Les autorités israéliennes] savent pertinemment que cette expérience marquera à jamais l'individu et l'accompagnera pour le restant de sa vie et par voie de conséquence, elle affectera aussi toute la communauté ». Et de poursuivre : « Les arrestations de mineurs ont également pour objectif de les faire parler et dénoncer les militants adultes. Ils savent qu'ils peuvent recueillir des aveux des jeunes gens, ainsi que les noms des organisateurs adultes ».

La présence des colons ravive les tensions

Le cas de Silwan est assez spécial. En fait, ce qui se cache derrière l'arrestation d'enfants palestiniens est clair. L'objectif étant d'atténuer la résistance des résidents Palestiniens face à l'expansion des colonies juives en cours et maintenir le contrôle juif exclusif sur le quartier, pour enfin éviter toute forme de soulèvement face à la violence de la police et de l'armée, aux démolitions des maisons ainsi que l'oppression quotidienne qui accompagne ce projet de colonisation.

Par ailleurs, Silwan a connu ces dernières années une croissance dans l'implantation des familles juives partout dans Jérusalem-Est, y compris Elad et Ateret Cohanim, objectif dessiné par des organisations privées de la droite israélienne. D'après un rapport établi par l'ONG israélienne *Ir Amim*, les premiers colons appartenant à Elad ont élu domicile, en 1991, à Wadi Hilweh, quartier de Silwan. Aujourd'hui, l'organisation s'est emparée d'un bon nombre de propriétés et gère le site archéologique de la Cité de David, pôle touristique qui draine des centaines de milliers de visiteurs chaque année.

Ainsi, les habitants de Silwan affirment que la municipalité de Jérusalem a mis au point des politiques de zonage et de planification dont bénéficient exclusivement les résidents juifs et les touristes. Parmi ces plans, à titre d'exemple, la construction d'un parc où le jardin du Roi David aurait autrefois été localisé ; une démarche qui nécessiterait la démolition de 88 maisons à Al-Bustan. Autrement dit, la destruction de tout le quartier et l'expulsion de tous ses habitants.

Aujourd'hui, les chiffres rapportent qu'environ 400 colons israéliens vivent parmi les 40.000 résidents palestiniens de Silwan. Et pour leur sécurité, outre les caméras de surveillance plantées dans chaque coin du quartier, ces colons bénéficient d'une garde privée 24h/24, employée majoritairement par la société israélienne privée pour la sécurité Civilian Intelligence (*Modi'in Ezrahi* en hébreu). Et c'est le Ministère Israélien pour la Construction et l'Habitat qui sous-traite avec cette firme. Les coûts de ces services de sécurité privés accordés aux colons juifs de Jérusalem-Est, payés entièrement par les contribuables israéliens, sont estimés à environ 54.5 millions NIS (New Israeli Shekel), soit \$16 millions. Ce chiffre apparaît dans un rapport d'ACRI du mois de septembre 2010, intitulé « Unsafe Space ».

Ce dernier, à la base de témoignages des résidents du quartier, rapporte que les gardes de sécurité ont un comportement injurieux et n'épargnent ni enfants jouant dans les ruelles, ni adultes. Il ajoute : « Ils recourent à la violence verbale et physique et utilisent souvent des armes chargées. D'ailleurs, les résidents jugent que les gardes de sécurité ont 'la détente facile' et considèrent qu'ils sont les seuls à pouvoir agir en tant qu'arbitres durant le quotidien du quartier ».

Contrairement aux officiers de police dont le recours à la force répond aux strictes directives établies par la loi et par les procédures policières, les gardes de sécurité privés ne sont pas soumis à ces lois, ni aux règlements fondamentaux de la police dans l'exercice de ses fonctions. En conséquence, puisque les gardes de sécurité ne sont tenus par aucune définition claire de travail, l'abus de pouvoir s'installe.

En effet, au mois de mai de cette année, le jeune Milad Ayyash, âgé de 17 ans, a été assassiné à Beit Yonatan, une colonie israélienne de sept étages située dans le quartier Baten el-Hawa de Silwan. Les circonstances réelles sur le décès de Ayyash doivent encore être examinées. D'autre part, le procureur d'état israélien avait estimé que l'immeuble, construit en 2004 par le groupe de colons de l'extrême droite *Ateret Cohanim*, doit être évacué dans les meilleurs délais.

Un autre cas, enregistré en septembre 2010, fait état de l'assassinat d'un habitant de Silwan dans des circonstances douteuses. Samer Sarhan a été tué par un garde de sécurité d'une colonie israélienne.

Objectif final : déplacer les Palestiniens

Au lendemain de la guerre de 1967 où Israël a entamé l'occupation de Jérusalem-Est, l'état a commencé par recenser les habitants palestiniens, en attribuant à environ 66.000 d'entre eux des cartes d'identité de Jérusalem. Cependant, toute personne absente durant le recensement n'a pu bénéficier des droits de résidence à Jérusalem.

Depuis ce jour, suite à l'application d'un système draconien décrété par les autorités israéliennes, plus de 14.000 cartes d'identités de Jérusalem avaient été retirées des Palestiniens et ce, pour prouver que son « centre de vie » se trouve dans la ville. En effet, quitter le pays pendant sept ans ou acquérir une citoyenneté étrangère sont passibles à la perte du droit de résider à Jérusalem, voire même l'interdiction d'entrer dans la ville pour travailler ou visiter les lieux saints, la famille ou les amis.

Ainsi, pour sauvegarder le soi-disant équilibre démographique » e la ville, les autorités israéliennes ont mis en place cette politique de révocation des cartes d'identité de Jérusalem, associée à l'expansion illégale de colonies exclusivement juives, aux politiques discriminatoires de zonage et aux démolitions des habitations puisque les palestiniens sont incapables de recevoir des permis de construire.

Dans ce contexte, et ne ménageant aucun effort, la municipalité de Jérusalem travaille ardemment pour augmenter la présence juive à Jérusalem, principalement dans la zone du Bassin Sacré qui entoure le Vieille Cité (dont Silwan fait partie) et ce, dans le but de préserver une majorité juive et limiter le nombre des palestiniens de Jérusalem pour qu'il ne dépasse pas les 30%.

En mars 2001, le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés, Richard Falk a rapporté que « le modèle continu de l'expansion des colonies à Jérusalem-Est, associé à l'expulsion forcée des vieux habitants palestiniens créent un environnement insoutenable dans cette partie de la ville, autrefois contrôlée par la Jordanie... [Et] au vu de ses incidences négatives, cette situation n'a qu'une seule définition : le nettoyage ethnique ». C'est pourquoi, des quartiers comme Silwan, où la résistance, la conscience politique et les projets de responsabilisation des jeunes sont en plein essor et dont les sièges dans des domaines clés de la municipalité lui attribuent le contrôle, représentent une menace réelle pour le plan d'accomplissement fixé et recherché d'Israël, à savoir aboutir à « l'équilibre démographique ». Ainsi, alors que l'objectif final aspire à intimider et à atténuer la résistance des palestiniens de Jérusalem face aux politiques israéliennes, l'arrestation de plus de 1200 mineurs à travers Jérusalem-Est n'offre qu'une seule lecture ; il s'agit d'un moyen utilisé aujourd'hui pour faciliter le déplacement des palestiniens de Jérusalem et préserver le contrôle juif sur la ville. Et en ce 26 juin, sous le regard de ces enfants qui venaient de relâcher des centaines de ballons dans l'air, Murad Shafa affirme que la police israélienne soutient la municipalité de Jérusalem. Elle tente d'arrêter nos enfants, de les brutaliser, de tirer des gaz lacrymogènes sur eux et de les attaquer sur le chemin de l'école ou des magasins. « Mais quoiqu'ils fassent - ajoute mon interlocuteur - nous leur disons que nous allons tout simplement rester ici, et nous allons apprendre à nos enfants le sens de la détermination, la stabilité et la persistance. C'est pourquoi, pour rien au monde nous ne désertons nos maisons, notre terre et notre vie dans chaque coin de notre Jérusalem. »

20 juillet

Jillian Kestler-D'Amours

* Jillian Kestler-D'Amours est journaliste canadienne indépendante vivant à Jérusalem. Elle contribue régulièrement avec The Electronic Intifada, Inter-Press Service et Free Speech Radio News. <http://jkdamours.com>
<http://english.aljazeera.net/indept...>

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

" Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Article 19